



Le Village DEMAIN LE PRINTEMPS ! - Appel à projet 2020 -

Préambule

Festival de musiques actuelles créé en 1977, le Printemps de Bourges s'est imposé comme l'un des événements culturels majeurs du territoire français. Quatre décennies durant lesquelles le festival a su initier, développer et porter un projet artistique et culturel inédit, reposant ses fondamentaux sur la découverte, l'émergence et l'exposition d'artistes en devenir, la création et la diversité.

Outre la multitude de salles de spectacles et les monuments historiques occupés par le festival dans le cadre de sa programmation payante, c'est également par la richesse et la qualité de l'offre en accès libre que le projet du festival se distingue, autour du label **Le Printemps dans la Ville**.

En effet, le Printemps résonne plus que jamais dans sa ville avec 3 scènes extérieures gratuites, des dizaines de bars qui programment des concerts, des stands alimentaires et artisanaux, de nombreuses conférences, expositions et animations en accès libre pour tous. Un Printemps dans la Ville qui s'offre à quelques 200 000 festivaliers et qui revendique une culture accessible et partagée par tous, invitant ses publics dans une folle odysée humaine et culturelle.

Mais si le Printemps de Bourges est bel et bien un rendez-vous d'envergure nationale, ouvrant la saison des festivals en France, il est surtout un événement vital pour son territoire. Culturellement bien sûr, mais aussi sur bien d'autres aspects, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou qu'ils concernent les secteurs des nouvelles technologies, du tourisme, de l'enseignement et de la recherche.

Ainsi, dans le cadre du Printemps de Bourges Crédit Mutuel 2020, qui se tiendra du mardi 21 au dimanche 26 avril, et plus précisément du Printemps dans la Ville, le festival organise le Village « **Demain le Printemps !** », nouvel espace dédié au jeune public, à la transmission et aux actions de développement durable.

1. PRESENTATION DU VILLAGE « **DEMAIN LE PRINTEMPS !** »

➤ Le contexte

Depuis 3 ans, le Printemps de Bourges donne un nouveau souffle à son engagement social, éducatif et écologique.

A ce titre, soucieux de consolider son ancrage territorial en développant des actions en direction des publics et des populations du territoire, le Printemps de Bourges renforce son projet culturel en s'efforçant de proposer une offre en accès libre diversifiée et de qualité durant la semaine du festival, avec le label « Printemps dans la Ville ».

De plus, depuis 2018, le festival développe un programme d'éducation artistique et culturelle, socle de la pérennisation de son ancrage territorial tout au long de l'année, en menant des projets pédagogiques à destination des jeunes publics et plus précisément des publics scolaires, permettant ainsi aux élèves de se constituer une culture personnelle, de développer et renforcer leur pratique artistique et de rencontrer des artistes et des œuvres en fréquentant des lieux et événements culturels.

Également, si depuis 2008 le Printemps mène diverses actions simples en faveur du développement durable sous le label **Printemps Durable**, le festival crée le label **Printemps Responsable** en 2019 avec pour ambition d'obtenir la certification internationale volontaire **ISO 20121** en 2020. Cette norme soutient l'intégration d'un système de management responsable appliqué à l'activité événementielle, dans le but de renforcer des principes de développement durable. Cette certification ancrera le festival dans son rôle d'acteur social et sociétal en répondant aux exigences des publics, mais aussi des sponsors et des partenaires publics.

C'est ainsi que l'ensemble des équipes et partenaires est mobilisé dans un vaste plan d'actions afin de favoriser un développement du festival économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, répondant aux 4 valeurs du Printemps : **responsabilité, créativité, diversité et transmission**.

Et c'est notamment avec la valeur de transmission que le rôle du Printemps de Bourges prend tout son sens : **transmettre un patrimoine culturel, éduquer les plus jeunes aux musiques et aux pratiques artistiques, leur transmettre les bonnes pratiques du vivre ensemble et du « mieux » vivre, de manière durable et responsable...** Et puisqu'un festival est la vitrine de son territoire, il est indispensable que la pratique des meilleurs usages soit transmise en collaboration avec les acteurs du territoire, qui sont eux-mêmes les premiers acteurs du changement.

En conclusion, aux impératifs expérientiels (confort des festivaliers, richesse de l'offre, multiplicité des contenus et des animations) qui ont guidé le développement du Printemps de Bourges depuis quelques années, s'ajoutent désormais des impératifs d'exemplarité. Le Printemps doit se donner pour mission la promotion des nouveaux usages durables et responsables et prendre l'initiative de créer de nouvelles collaborations entre les usagers (festivaliers) et les collectivités.

C'est ainsi que le Village *Demain Le Printemps* ! verra le jour lors de l'édition 2020 du festival.

➤ **Description du Village *Demain Le Printemps* !**

Le Village **Demain Le Printemps** ! sera donc un lieu dédié à la jeunesse, au territoire et au développement durable, reposant sur l'une des 4 valeurs du festival : **la transmission**.

Afin de renforcer le lien existant entre le site du festival (place Séraucourt et Rives d'Auron) et le centre-ville historique de Bourges, ce Village se tiendra au pied de la Cathédrale de Bourges, place Etienne Dolet, du mardi 21 au dimanche 26 avril 2020, selon les horaires d'ouverture suivants :

- Mardi 21 avril, de 14h à 20h
- De mercredi 22 à dimanche 26 avril, de 11h à 20h

➤ **Aménagement du Village**

Le Village **Demain Le Printemps** ! comprendra :

- Un chapiteau (ou structure équivalente) pouvant contenir une centaine de personnes pour accueillir toute la journée, des animations jeunes public en accès libre, des spectacles jeunes public payants et les émissions de la radio France Bleu Berry,
- Des stands commerciaux disposant d'une offre responsable, toujours en lien avec les thématiques jeunes public, transmission et développement durable,
- Des stands de structures associatives, institutionnelles ou privées, mettant en valeur les actions portées en faveur du développement durable territorial, que ce soit d'un point de vue environnemental, sociétal ou économique (village des initiatives),
- Une offre alimentaire sucrée et salée, bio et locale, ainsi qu'un bar à sirops,
- ...

2. MODALITES DE PARTICIPATION AU VILLAGE « DEMAIN LE PRINTEMPS ! »

L'appel à projet est ouvert à toute structure (associations, institutions, entreprises...) œuvrant en faveur du développement durable sur le territoire et désirant faire connaître ses actions et initiatives auprès des publics du festival.

➤ **Conditions d'accueil**

- La structure sera accueillie du mardi 21 au dimanche 26 avril, selon les horaires d'ouverture du Village et pourra procéder à l'aménagement de son espace dès le lundi 20 avril.
- La structure sera accueillie sur un espace sous tente de 3m x 3m.
- Conditions tarifaires :
 - Structure ne proposant aucune activité commerciale sur le stand : gratuit
 - Structure exerçant une activité commerciale sur le stand : tarif selon les besoins d'accueil (superficie, structures...)

➤ **Critères de sélection**

Le nombre de structures pouvant être accueillies est limité. Une attention particulière sera donc portée à la pertinence de l'action et à la manière dont celle-ci sera mise en avant sur l'espace, le but étant de pouvoir sensibiliser le jeune public de manière animée, ludique et participative.

➤ **Dépôt des candidatures**

Le porteur de projet devra renseigner et retourner une fiche de candidature **avant le 28 février 2020**, soit :

- Par courrier :

Le Printemps de Bourges - Service Relations Publiques
22, rue Henri Sellier - 18 000 BOURGES

- Par mail à Pauline Curel, responsable des relations publiques et de l'action culturelle du festival : pauline.curel@printemps-bourges.com

Pièce jointe : fiche de candidature de l'appel à projet